

Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 29 MAI 2009

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD, Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoint.

Mmes et Mrs, Marie-Françoise PASCAL, Christine COCHET, Michel BATTISTELLA, Alain BOUVET, Pierre-Marie DUPORT, Bruno FORT, , Laurent JOLY, Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme Valérie CARPIN - Mrs Eric CURTET et Fabrice GALLET.

Pouvoirs : Mr Eric CURTET à Mr Alain BOUVET

Mr Fabrice GALLET à Melle Christine COCHET

Secrétaire de séance : Roland MOISSET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

- Demande de subventions pour :
 - * Restauration registres d'état-civil
 - * Rénovation du four banal de l'Abbaye
- PVR II bis : annulation de la délibération de 2008 et nouvelle délibération définissant le nouveau zonage et le montant des participations
- Tarif de location de la salle des fêtes pour réunions et manifestations culturelles
- Avenant n°4 Service ADS – Communauté de Communes du Colombier
- Institution de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections
- Re-discussion de la position de principe adoptée lors du dernier conseil sur les demandes de dégrèvement suite à des fuites d'eau après compteur.
- Permanence au bureau de vote pour les élections européennes du 7 juin
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et nomme Roland MOISSET, secrétaire.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour : avenant pour le fonctionnement du service ADS – Communauté de Communes du Colombier (étude des dossiers d'urbanisme) et Indemnité Forfaitaires pour travaux supplémentaires liés aux élections. Accepté à l'unanimité.

✓ Avenant service ADS.

Monsieur le Maire rappelle le mode de fonctionnement du service ADS et communique l'échéancier de versement de la participation de la commune en fonction du nombre de dossiers étudiés (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) puis il demande au conseil de l'autoriser à signer l'avenant n°4 à intervenir avec la communauté de communes du Colombier : **adopté à l'unanimité.**

- ✓ Demandes de subventions : à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain :
 - pour la restauration du four banal de l'Abbaye
 - pour la restauration de registres d'état-civil

✓ **PVR zone « Sur Chazey » :**

Sur proposition du Maire, en raison de modifications importantes intervenues dans le mode de financement des travaux de renforcement du réseau électrique conduisant à un coût moindre pour la commune **le conseil municipal à l'unanimité dans un premier temps ANNULE la délibération du 28 février 2008 relative à la PVR II.**

Puis, le conseil municipal étudie le nouveau projet proposé par Monsieur le Maire et Monsieur André MASLANKIEWICZ, adjoint à l'urbanisme.

Le montant total des travaux mis à la charge des propriétaires fonciers est de 36 771 €.

La superficie des terrains concernés par cette PVR est de 10 554 m².

Le montant de la participation due par mètre carré de terrain est donc de 3.48 €.

ADOPTE à l'unanimité.

✓ **Tarif de location salle des fêtes**

Suite à des demandes d'utilisation de la salle des fêtes pour des réunions ou des manifestations culturelles, le conseil municipal à l'unanimité complète ainsi qu'il suit les modalités d'occupation :

- 1^{er} jour 100 €
- 2^{ème} jour 70 €
- 3^{ème} au 7^{ème} jour 40 €/jour

La salle ne pourra pas être louée au-delà de 7 jours consécutifs à un même utilisateur.

Pour la petite salle les tarifs seront divisés par 2.

✓ **Demande de dégrèvement pour surconsommation d'eau due à une fuite**

➤ Le Maire rappelle la décision adoptée lors de la précédente séance à savoir un refus de principe afin de responsabiliser les usagers qui doivent veiller à vérifier régulièrement leurs installations.

Il donne connaissance d'un courrier de Mr Pierre Dominique GUERIN, déplorant cette décision en regard de ce qui se pratiquait précédemment dans la commune, et soulignant le fait que cette eau n'a pas été traitée puisqu'elle n'a pas été rejetée dans le réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire, après avoir consulté la SOGEDO, propose donc au conseil municipal de revoir sa décision et de délibérer pour adopter une position ferme et définitive.

Après discussion, **le conseil municipal décide par 8 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention** de fixer ainsi qu'il suit les modalités de dégrèvement pour surconsommation d'eau due à une fuite après compteur :

- **exonération de la surtaxe communale assainissement sur la surconsommation si l'eau n'a pas été rejetée dans le réseau et n'a pas été traitée,**
- **application de la surtaxe communale eau sur 30% de la surconsommation, exonération au-delà**

✓ **Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections**

➤ Sur proposition du Maire, **le conseil municipal à l'unanimité** décide d'instaurer une indemnité forfaitaire complémentaire pour rémunérer les heures supplémentaires effectuées au moment des élections.

✓ **Constitution du bureau de vote pour le scrutin du 7 juin**

Monsieur Pierre-Marie DUPORT quitte la séance

✓ **Informations et questions diverses**

➤ Rond-point ZA PENAYE : Christine COCHET fait part de son étonnement sur la sculpture du poisson qui ne correspond pas tout à fait à la maquette du projet.

➤ Assainissement Cressieu : Marché de maîtrise d'œuvre en cours à la Communauté de Communes de Belley Bas-Bugey.

La commission des travaux devra se prononcer sur le choix du maître d'œuvre.

➤ Colette BLANCHARD indique qu'il manque des panneaux « stop » à la zone de Penaye.

- Bruno FORT donne des informations sur le SIVOM et la décharge des Erruts. Le dossier avance lentement. La DRIRE ne s'est toujours pas prononcée.
- Alain BOUVET fait part de plaintes et d'inquiétudes par rapport à la vitesse excessive des véhicules sur la route de Montchoisi au niveau des propriétés BOUIX, DUMAS et DORMOIS. Il y a de jeunes enfants et il faudrait que les automobilistes, notamment résidant à Cressieu, fassent preuve de vigilance.
- Programme des réunions :
 - Commission des travaux le 2 juin à 18 heures.
 - Commission des finances le 8 juin à 18 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 mai 2009.

Chazey-Bons, le 30 mai 2009

**Le secrétaire de séance :
Roland MOISSET**

**Le Maire,
Didier BONNARD**